Amicale Amico COLAS Ile-de-France Normandie

51

Amico IdF-N
La lettre…infos

N° 51 - 4 janvier 2014
Site internet : www.amico-asso.fr
le Webmaster : Daniel Drouin danieldrouin@wanadoo.fr

par Fernand DOUARIN

L'EXPOSITION de PEINTURE
des 4/6 Juin 2014
au Siège de Colas S.A.

LE THEME SERA
«LA ROUTE DANS TOUS SES ETATS »
(Représentation figurative ou imaginaire)

Les artistes seront

- des collaborateurs, et/ou famille, du groupe
- des anciens collaborateurs et/ou famille, adhérents aux Amicales du groupe.

REGLEMENT et CANDIDATURE, ci après

« En route » pour cette exposition innovante, et bon courage aux artistes

V10. 2013 Déc. 23

CANDIDATURE A L'EXPOSITION DE PEINTURE DU 4 AU 6 JUIN 2014

Mode d'emploi :

- Listez les tableaux que vous proposez (par ordre de préférence)
- Adressez-nous ce document avec une photo couleurs par œuvre, d'une résolution la plus haute possible (téléphone portable à bannir, attention à l'éclairage).
  Ceci, dans le but d'éditer une plaquette réservant une page par artiste. Chaque photo (numérique ou non) doit être identifiable : votre nom, N° et titre de l'œuvre.
- Faites-nous part de vos problèmes spécifiques ou pratiques, liés à votre participation :

……

……

……

N°	Titre de l'œuvre		Dimensions extérieures du cadre (hors tout)		Observations
	Le nombre 5 est un maximum. L'artiste choisira entre 1 et 5 Ce nombre devant pouvoir être exposé dans une surface de 2mx2m maximum (*)	Huile Acrylique Aquarelle Pastel Autres…..	Largeur	Hauteur	Chevalet par exemple.
1					
2					
3					
4					
5					

(*) Les œuvres doivent être signées de l'artiste. Elles peuvent avoir déjà été réalisées.

NOM : PRENOM :
Adresse domicile :
Société ou Amicale d'origine :
Tél. domicile : Mobile : Email :

Réponse : Avant le 15 avril 2014, date limite. Le jury de sélection :

- **accusera réception de votre envoi et vous informera du refus éventuel d'œuvre(s).**
- **confirmera le type d'accrochage et la manière d'identifier vos tableaux pour envoi chez COLAS.**
- **demandera des informations personnelles, professionnelles et artistiques nécessaires à la plaquette.**
- **répondra à vos problèmes ou souhaits exprimés sur la présente fiche.**

CANDIDATURE A RETOURNER AVANT LE 15 avril 2014 impérativement à :

Guy HOMO 315 Allée du Vallon 76160 St MARTIN du VIVER et/ou

routeetpeinture.amico@colas.com

(le retour de ce bulletin de participation implique que vous acceptez le règlement)

V10/1. 2013 déc 23

REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PEINTURE du mercredi 4 juin au vendredi 6 juin 2014

1) Préambule

Dix ans après l'exposition de 2004 qui avait rassemblé 230 œuvres de 48 artistes du groupe Colas (30 collaborateurs et 18 anciens collaborateurs) au siège de Colas SA, à Paris, Porte de St Cloud, AMICO relance une nouvelle exposition, avec le soutien de COLAS et de son Président Hervé Le Bouc.

2) Lieu et dates

- Cette exposition se tiendra du mercredi 4 juin au vendredi 6 juin au Siège de COLAS SA, 7 place René Clair – 92653 BOULOGNE BILLANCOURT (accès par Métro Porte de Saint Cloud).

- Le vernissage aura lieu ce même 4 juin à 17 heures, en présence du Président Hervé Le Bouc. Chaque artiste y sera convié et sera invité à rester à proximité de ses œuvres lors du vernissage. Les artistes sont les bienvenus tout au long de l'exposition, selon leurs possibilités.

3) Exposants

Tout collaborateur actuel, ou ancien collaborateur, de l'une des Sociétés du Groupe COLAS. Tout conjoint, enfants ou parents de ces mêmes collaborateurs.

4) Thème

Le thème sera celui de la Route, au sens le plus large.
Le mot « route » est aussi un mot anglais, moins restrictif. En effet, traduit en français, il signifie Itinéraire. « Itinéraire », donc, dans tous ses états, dans tous les éléments : terre, air (espace), mer (eau), et dans le temps : depuis les voies et aqueducs romains jusqu'au chemin de la station orbitale.
Moyen de déplacement des troupeaux, des marchandises, des matériaux, ou des personnes, en améliorant sans cesse la sécurité, la technique et l'impact sur l'environnement. Et ceci, depuis des siècles, grâce au travail des hommes.
Piste de travail ou de décollage, sang des **artères**, **circuit** touristique ou automobile, **anneau** de vitesse, **chemin** de fer ou de traverse, **voie** lactée, **conduite** d'eau ou prudente, **route** des épices ou de la soie, route 66 ou de Memphis, **rue** piétonne, **nationale** 7, **autoroute** du soleil, **impasse**, **échangeurs**, etc.
Aventure, découverte, économie, communication, vacances, échanges, conquêtes ou replis en sont les corollaires. L'artiste devra donc représenter ces cheminements extérieurs ou intérieurs qui ont toujours permis d'aller d'un point à un autre, de l'une et /ou de l'autre des deux approches :

- figurative et conventionnelle,
- imaginaire.

5) Candidatures

L'exposition étant faite sur la base du volontariat, la démarche de l'artiste est donc personnelle. Après avoir pris connaissance et accepté les termes du présent règlement, l'artiste s'inscrira en envoyant le formulaire de candidature joint en annexe, avant le 15 avril 2014, au plus tard (le cachet de la poste fera foi en cas de litige), à l'adresse suivante :

Guy HOMO, Résidence le Vallon aux Moines, 315 Allée du Vallon, 76160 St MARTIN du VIVIER
Ou/et par mail à l'adresse suivante : routeetpeinture.amico@colas.com

6) Conditions de participation

Aucune participation aux frais n'est demandée.

7) <u>Nature, nombre et sélection des œuvres</u>

Les supports et médiums sont indifférents : huiles, pastels, aquarelles, vitrail, collage, gemmail, papier mâché, sable, etc. Ces œuvres peuvent avoir déjà été réalisées.

Le nombre d'œuvres est laissé à l'appréciation de l'artiste à condition de rentrer dans une surface de présentation de 2mx 2m, maximum. Cette surface pourra, en effet, être réduite selon le nombre de participants. Chaque œuvre devra être clairement identifiée à son verso (nom et contacts de l'artiste).

Le jury de sélection refusera les œuvres de mauvaises dimensions, ou qui seraient des copies ou dont les sujets seraient jugés licencieux. Il en informera l'artiste et sa décision sera sans appel.

Des sculptures, quelle qu'en soit la matière, mais de petites dimensions, pourront être acceptées.

8) <u>Acheminement et retour des œuvres</u>

Les œuvres non écartées devront être acheminées au siège de COLAS, 7 place René Clair à Boulogne Billancourt pour le lundi 2 juin, au plus tard. L'accrochage s'effectuant le mardi 3 juin.

Elles seront couvertes par l'assurance de COLAS dès leur arrivée et jusqu'à leur départ de COLAS S.A.

L'acheminement et le retour des œuvres, y compris leur emballage, leur transport, et l'assurance durant le transport, sont à charge des artistes propriétaire des œuvres, sous leur responsabilité.

Dans le cas d'œuvre sur chevalet ou sur socle pour une sculpture, les supports seront solidaires de l'envoi de l'œuvre correspondante.

9) <u>Accrochage et décrochage des œuvres</u>

- *L'accrochage des œuvres*, ou leur positionnement (sur chevalet ou sur socle) aura lieu le Mardi 3 Juin. Seules les œuvres originales figureront dans l'exposition. Toute copie sera refusée, même si le Jury ne l'avait pas écartée. Il en va de même des œuvres dont le système d'accrochage n'est pas fiable ou n'est pas compatible avec le système cimaise prévu par COLAS.

Concernant l'encadrement : sont admis, la « caisse américaine » ou la simple baguette ou encore l'autocollant « cache-clous », ceci dans un souci d'esthétisme.

Les sous verres devront, par contre, disposer de baguettes ou de petites moulures de très bonne rigidité pour être conformes au système d'accrochage.

Le choix de l'emplacement des œuvres sera de la seule responsabilité du Comité d'accrochage.

- *Le décrochage des œuvres* interviendra le Vendredi 6 au soir, dès la fin de l'exposition. L'artiste décrochera ses œuvres, sous le contrôle d'un membre du Comité d'accrochage. Si, exceptionnellement, une œuvre n'avait pu être décrochée pour le 6 Juin au soir, les Services Généraux de COLAS SA en assureraient le stockage, dans un local approprié, jusqu'au Vendredi suivant.

10) <u>Ventes</u>

L'exposition n'est pas une opération commerciale. Toute vente qui pourrait intervenir entre un artiste et un acquéreur, aux conditions librement convenues entre eux, serait donc considérée comme une transaction privée entre deux personnes. Les organisateurs et COLAS SA ne sauraient être mis en cause, de quelque manière que ce soit, dans cette transaction.

11) <u>Contestations</u>

Par l'acceptation du présent règlement lors de leur acte de candidature et ultérieurement, les candidats et les exposants reconnaissent avoir été informés de leurs droits. Aucune contestation ne sera donc admise quant à l'interprétation et à l'application de ce règlement après le dépôt des candidatures.

12) <u>Comité de Pilotage</u>

Il est constitué de Fernand Douarin, Guy Homo, Michel Cieutat, André Spoerry et Michel Van der Straeten, membres d'AMICO IdFN, et joignables exclusivement à **: routeetpeinture.amico@colas.com**